

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 11 BIS

N° 320

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 387)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 320

présenté par

M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 11 BIS

Compléter l'alinéa 15 par les mots :

« du code de la sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.